

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

RELATIVES À L'INFORMATION DU PARLEMENT SUR LES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 6

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et budgétaires »

les mots :

« , budgétaires et financières ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, après le mot :

« économiques »,

insérer les mots :

« , sociales, budgétaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.